
SYNTHESE DES PROPOSITIONS

1. Prendre les décrets d'application de l'article 39 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 relatif aux aides à l'installation
2. Autoriser les cabinets multisites en suivant la réécriture par conseil national de l'ordre des médecins et l'article 85 du code de déontologie
3. Evaluer à l'échelon régional et de manière concertée les besoins en professionnels de santé et donner un outil de prospective aux professionnels
4. Assouplir et régionaliser d'une part les *numerus clausus* dans les facultés de médecine et de pharmacie et d'autre part le nombre d'entrées dans les écoles de paramédicaux.
5. Développer, dans un cadre contractuel, les incitations en matière d'exonérations fiscales et de charges sociales en ciblant les nouvelles mesures ciblées sur les professionnels de santé exerçant dans les zones déficitaires :
 - Exonérer du paiement de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux les quinze mille premiers euros gagnés
 - Exempter du paiement de taxe professionnelle les professionnels de santé s'installant et déjà présents dans ces zones
 - Augmenter le plafond d'amortissement déductible pour les véhicules des professionnels de santé installés dans les zones difficiles d'accès
 - Permettre aux collectivités locales achetant les locaux et les mettant à la disposition des professionnels de santé de récupérer la taxe sur la valeur ajoutée
 - Moduler les exonérations de charges sociales dont bénéficient les professionnels de santé libéraux
6. Augmenter le tarif des consultations ou/et des visites des professionnels exerçant dans les zones déficitaires
7. Mettre en œuvre des aides pérennes pour l'exercice dans des zones déficitaires
8. Encourager le financement par les collectivités locales de cabinets pluri-professionnels et pluridisciplinaires réels ou virtuels afin de favoriser un exercice collectif et décloisonné
9. Encourager le développement des réseaux de santé et de la télé médecine.
10. Réaffirmer la place des hôpitaux locaux dans l'offre de soins afin de développer des synergies entre ces établissements, situés majoritairement dans les zones rurales, et les médecins qui y sont installés
11. Favoriser la venue de professionnels libéraux à l'hôpital en promouvant la présence de praticiens à temps partiel dans les hôpitaux et en améliorant la situation des praticiens contractuels.

12. Développer les coopérations entre la ville et l'hôpital en permettant au groupement de coopération sanitaire d'associer en son sein des praticiens libéraux.
13. Favoriser les remplacements des médecins exerçant en zone de pénurie de façon à alléger leur exercice
14. Expérimenter un statut de collaborateur associé et ou salarié.
15. Encourager et rendre attractif les stages dans les zones rurales ou urbaines défavorisées.
16. Octroyer des bourses aux étudiants s'engageant à exercer dans les zones déficitaires pour une durée déterminée.